

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA

MARDI 2 MARS 2021 - 8 H 30

Cette séance du conseil sera tenue par vidéoconférence conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020. L'enregistrement de cette séance du conseil sera publié sur le site Web de la MRC, dès que possible, conformément au même Arrêté.

ORDRE DU JOUR

- 1. Constatation du quorum, notification de l'avis de convocation et ouverture de la séance
- 2. Période de questions
- 3. Adoption du Règlement numéro 2021-339 modifiant le règlement numéro 2017-304, tel qu'amendé, concernant certains pouvoirs en matière contractuelle afin de permettre une rémunération aux membres d'un comité de sélection lors d'un appel de projets
- 4. Période de questions
- 5. Clôture de la séance